

News Release

Department of
External
Affairs



Communiqué

Ministère des
Affaires
extérieures

Nº 010

Le 11 janvier 1988

ACCORD SUR LA COOPÉRATION DANS L'ARCTIQUE
ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le secrétaire d'État américain, l'honorable George P. Shultz, ont conclu aujourd'hui un accord sur la coopération entre le Canada et les États-Unis dans l'Arctique. L'Accord affirme la volonté politique des deux pays de coopérer en vue de l'avancement de leurs intérêts communs dans la navigation, le développement et la sécurité dans l'Arctique. Le texte témoigne de l'importance accordée par les deux pays à la protection de l'environnement fragile et unique de la région, et au bien-être des habitants du Nord.

L'Accord signé aujourd'hui est l'aboutissement de 24 mois de discussions entre les deux gouvernements. Le Premier ministre a déclaré aujourd'hui: "C'est une étape importante pour la politique du Canada dans le Nord. Comme ni le Canada ni les États-Unis n'ont changé leurs positions juridiques, nous sommes convenus d'un accord pratique qui est tout à fait conforme avec les pré-requis de la souveraineté canadienne dans l'Arctique. C'est une amélioration par rapport à la situation qui prévalait antérieurement. Ce que nous avons actuellement sert mieux les intérêts canadiens."

Par ailleurs, le président Reagan a déclaré: "C'est une solution pragmatique fondée sur notre relation bilatérale spéciale, notre intérêt commun pour la coopération dans l'Arctique, et qui tient compte du caractère de la région. Cela ne préjudicie pas à nos positions juridiques respectives, et cela ne crée pas de précédents dans d'autres domaines."

- 30 -

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Canada